

ARR-2015-053

DÉPARTEMENT DU VAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de BRIGNOLES



MAIRIE
DE

Régusse

Code Postal : 83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

MAIRIE.REGUSSE@wanadoo.fr

Arrêté instaurant un sens unique

Le maire de la commune de Régusse,

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant le problème de sécurité et de circulation qui se pose pour les automobilistes qui l'empruntent,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers du lotissement « Clos San Ferdinand »,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 – Un sens unique de circulation est instauré dans le lotissement « Clos San Ferdinand », à compter du n°144 au n°338.

Article 2 - Les services techniques de la Ville sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

Article 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 3 – Le Maire et la police municipale sont chargées chacune en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait Régusse, le 2 juillet 2015.

Le Maire

Anne HOUY

